



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE VERTE
ET DU DOMAINE,
*en charge des mines
et de la recherche*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

PIRAE, le 3 février 2020

DIRECTION DE L'AGRICULTURE

Note de présentation de la Direction de l'agriculture

Le Ministère de l'Économie verte et du domaine, en charge des mines et de la recherche élabore et met en œuvre la politique agricole et forestière de la Polynésie française, appuyée par les services techniques et établissements publics dont il assure la tutelle conformément à ses attributions.

La direction de l'agriculture, organisée selon l'arrêté n° 168/CM du 17 février 2017 portant création de la direction de l'agriculture, a pour mission de concevoir, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les programmes, les actions, les dispositions réglementaires et les mesures de soutien budgétaire qui :

- favorisent le développement économique de l'agriculture et de la forêt en contribuant au renforcement des capacités de production durable, de valorisation et d'innovation des filières de production ;
- contribuent à renforcer l'organisation économique des filières et leur adaptation aux marchés locaux et extérieurs ;
- participent au développement des archipels en favorisant la mise en valeur des ressources agricoles et forestières de ces territoires.

Au 1^{er} janvier 2020, la DAG comprend 239 postes budgétaires, dont 237 effectivement affectés à la DAG, et bénéficie de 15 autorisations d'emplois non permanents pour la période 2019 – 2021, susceptibles d'être renouvelés ou étendus selon les besoins.

	POSTES BUDGETAIRES OUVERTS				Autorisation emplois		TOTAL
	A/AN1	B/AN2	C/AN3	D/AN4/AN5	A	B	
TOTAL DIRECTION AGRICULTURE	28	40	55	116	8	7	254
<i>comparatif 2010 périmètre constant</i>	<i>22</i>	<i>35</i>	<i>77</i>	<i>178</i>			<i>312</i>
Ingénieurs mis à disposition	2						
TAHITI	25	20	22	46	8	5	126
Direction	4	2	1	2			9
Bureau administration générale	2	5	6	5			18
Bureau stratégie & économie	6	1	2	0	5	1	15
Bureau des aides	1	1	3	1		1	7
Cellule Forêt & aménagement rural	5	2	3	4	2		16
Cellule Recherche - Innovation - Valorisation	7	7	1	12	1	3	31
Cellule animation rurale	0	2	6	22			30
ANTENNE MOOREA	1	2	2	11		1	17
SUBDIVISION ILES SOUS LE VENT	0	8	10	13			31
MARQUISES		5	10	26			41
AUSTRALES		1	8	9		1	19
TUAMOTU-GAMBIER		4	3	11			18

Répartition géographique et fonctionnelle du personnel de la DAG au 1/01/2020
(échelon central en gris – échelon déconcentré en bleu)

Bilan stratégique

Les années 2018 et 2019 ont permis de poursuivre la mise en place du dispositif d'intervention renforcé en faveur du secteur agricole permettant de répondre à l'ambition affichée par le gouvernement pour ce secteur économique, avec 5 objectifs stratégiques autour desquels ont été organisées les interventions de la Direction de l'agriculture ces deux dernières années :

Objectif n° 1 – Contribuer à améliorer les performances des producteurs agricoles ; structurer, organiser et diversifier les filières de production en agriculture et élevage

Objectif n° 2 – Réaliser et rénover les équipements structurants dans les filières de production animale et végétales et améliorer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et végétale

Objectif n° 3 – Accroître la surface de terres domaniales et privées aménagées pour une activité agricole durable

Objectif n° 4 – Favoriser la transition agro écologique et le développement de l'agriculture biologique

Objectif n° 5 – Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs

Le bilan des deux dernières années est marquée par un niveau d'intervention beaucoup plus élevée que les années précédentes tant en investissement (1,1 milliards de fcp – 10 millions d'euros de crédits liquidés en 2019, soit quatre fois plus qu'en 2017) qu'en fonctionnement (530 M. fcp de crédits de fonctionnement engagés – 5 millions d'euros).

La Direction de l'agriculture s'est appuyée sur un nouveau dispositif d'aide mis en place fin 2017 qui a suscité un fort engouement des professionnels avec plus de 600 millions de Fcp d'aide effectivement versée en 2019, soit environ 10 fois plus que les montants moyens versés précédemment.

Plus de 40 nouveaux dossiers d'aide à l'installation dans le secteur agricole ont été validés en 2019, s'appuyant sur le dispositif d'Insertion par la création d'activité, couplé désormais avec une formation à l'installation à l'agriculture d'une durée d'une année.

Les opérations de structuration des filières ont été lancées dans le domaine de la production végétale, avec le lancement des projets d'atelier relai. Dans le domaine des productions animales, l'effort s'est concentré sur les structures d'abattage dans les archipels, alors que les projets de centre naisseur porcins et de nouvel abattoir à Tahiti (dont le coût d'objectif est supérieur à 1 milliard de Fcp pour chacun d'eux) ont été mis en attente d'analyses complémentaires qui seront menées dans le cadre de l'étude « schéma directeur de l'agriculture ».

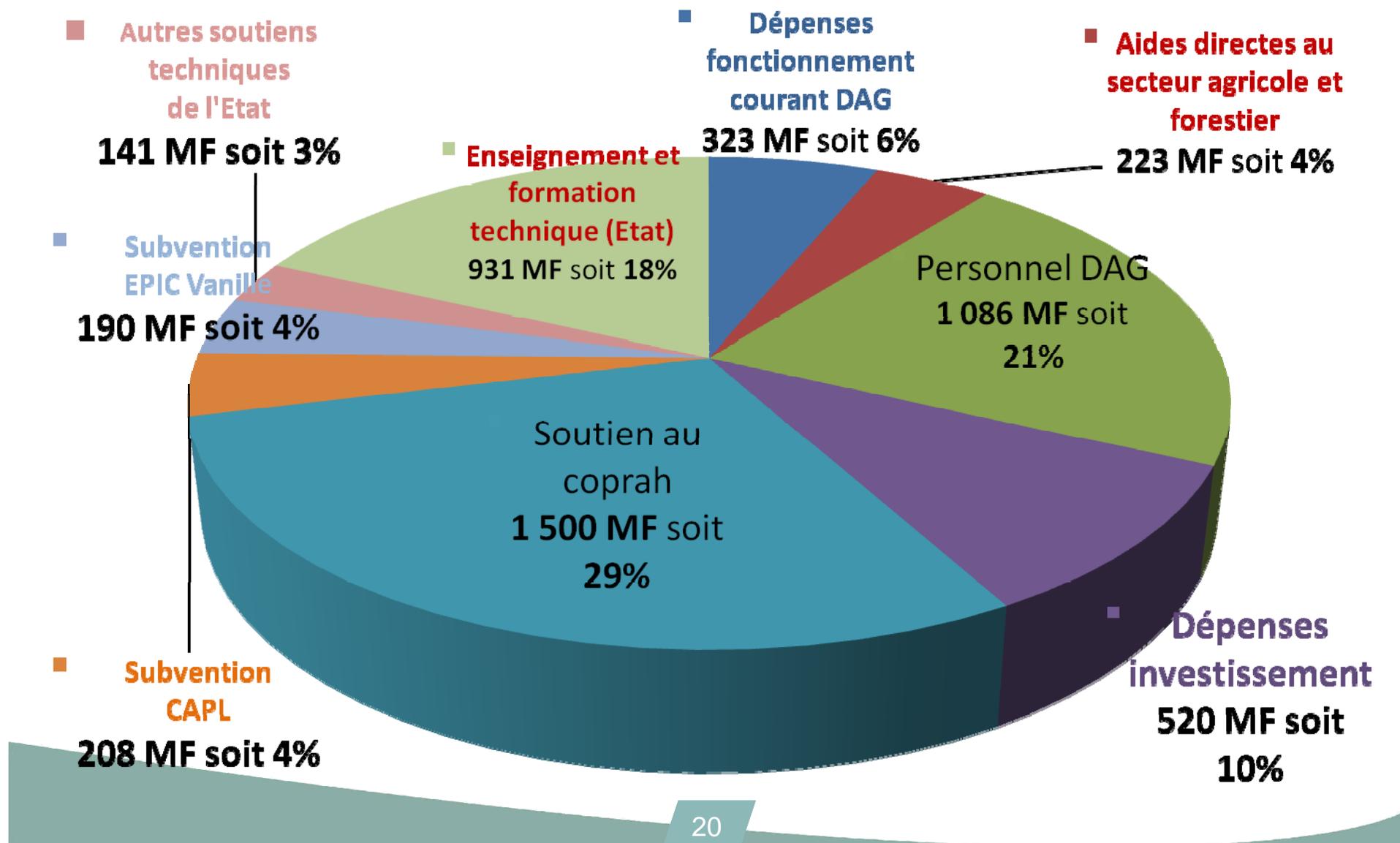
Des opérations de promotion des métiers de l'agriculture ont été mises en œuvre, notamment au travers de la série « Fa'a hotu » qui a connu un fort succès auprès du public.

La Direction de l'agriculture a progressivement pourvu les postes vacants de son organigramme et a pu tirer pleinement partie des crédits mis à disposition par l'Etat et le Pays pour le recrutement de personnel temporaires permettant d'assurer une mise en œuvre des programmes sur tout le territoire (maintien de personnel dans les îles) et de compenser l'absence de postes budgétaires dans certains secteurs essentiels (travaux de laboratoires, suivi filière bio, appui aux filières PAM, cocotier, etc....).

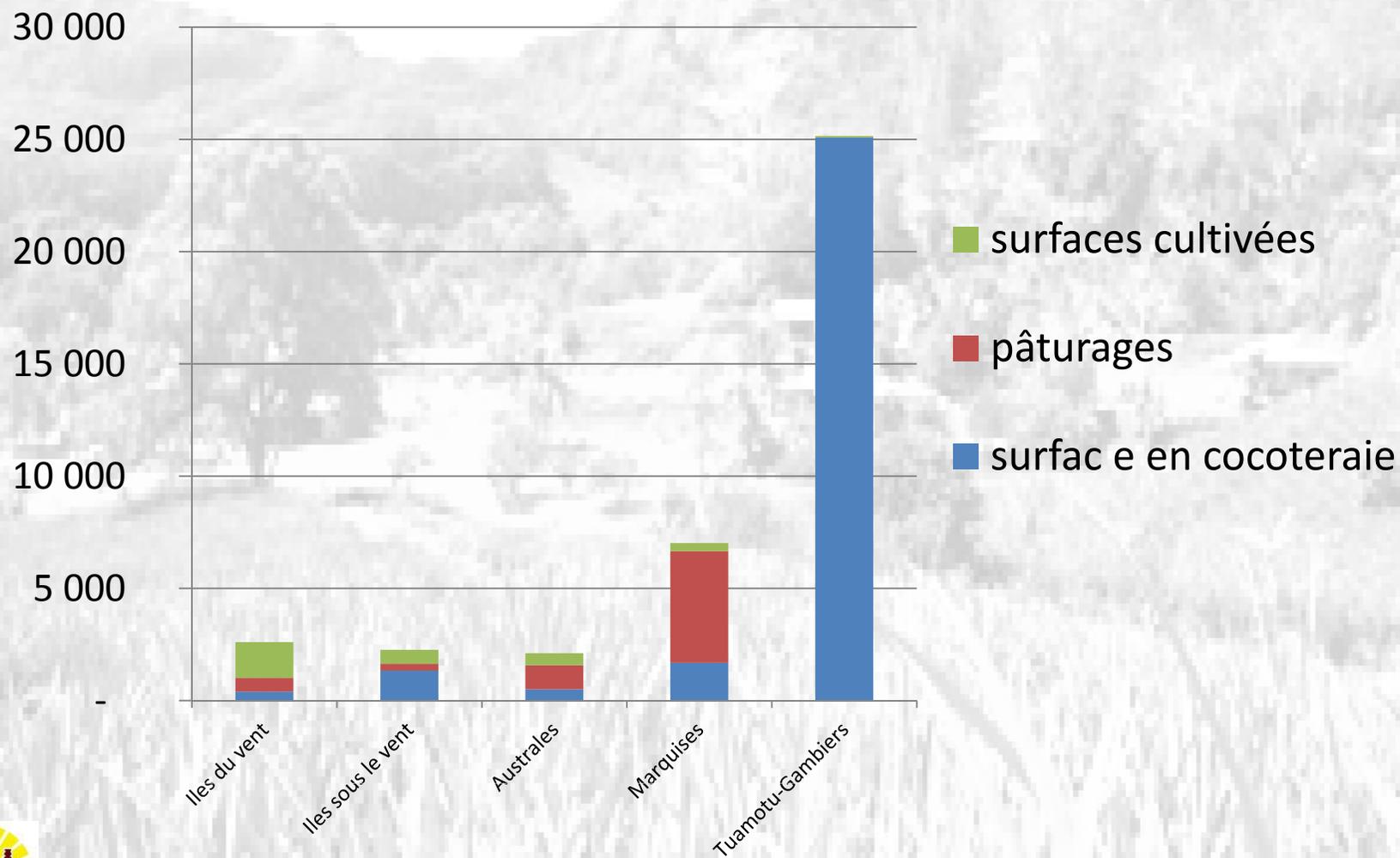
La convention cadre relative au soutien de l'Etat pour le développement de l'agriculture de Polynésie française qui a pu être conclue en septembre 2018 a permis de renouveler et diversifier les dispositifs de soutien de l'Etat en faveur du secteur agricole. Trois premières conventions pluri-annuelles signées au 2^{ème} semestre 2019 avec le CIRAD/INRA, l'ONFI et l'INAO, permettront ainsi de mobiliser l'expertise de ces organismes au profit de l'agriculture polynésienne.

L'élaboration du schéma directeur de l'agriculture lancée s'est achevée en fin d'année 2019 avec la production d'un document actuellement soumis à la concertation des professionnels et partenaires institutionnels. Il représente un élément structurant de la stratégie inscrite dans le cadre du développement de l'économie verte à l'échelle du Pays et doit permettre de mobiliser les soutiens nécessaires et de renforcer les partenariats et la concertation entre l'ensemble des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Il constitue une « feuille de route à dix ans » (2020-2030) permettant de fédérer les acteurs autour d'une vision commune du devenir agricole sur l'ensemble des archipels et orienter le soutien des pouvoirs publics. L'année 2020 doit être l'année d'adoption et mise en place des mesures préalables indispensables à la mise en œuvre et à la réussite du programme de développement proposé dans ce schéma directeur.

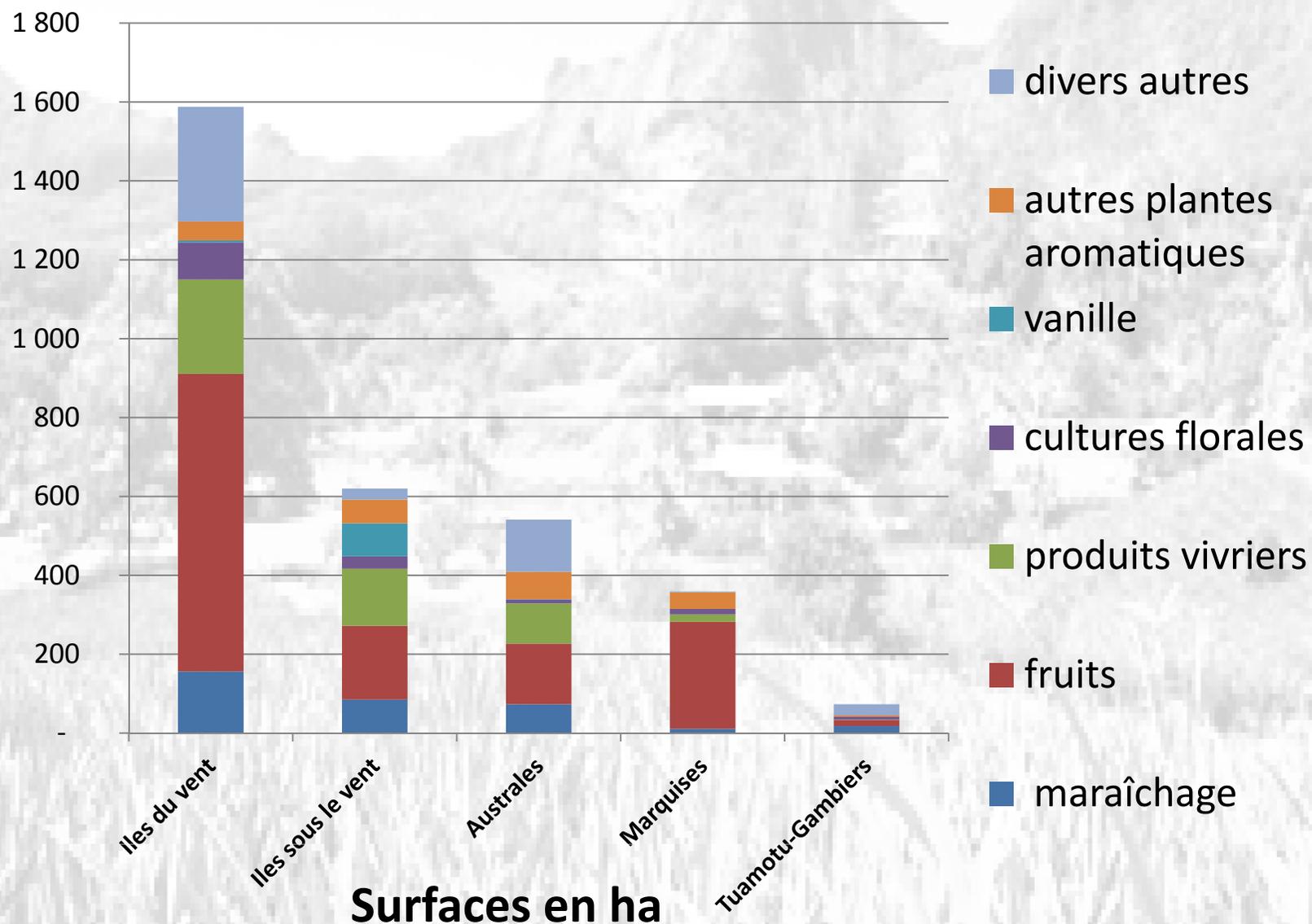
En 2018, 5,1 milliards de Fcp (42,5 millions d'euros) de dépenses publiques en faveur du secteur agricole



**39 157ha de surfaces agricole utilisée
dont 2/3 environ en cocoteraie (29 016ha) et 1/5 en pâturages (6 960ha)**



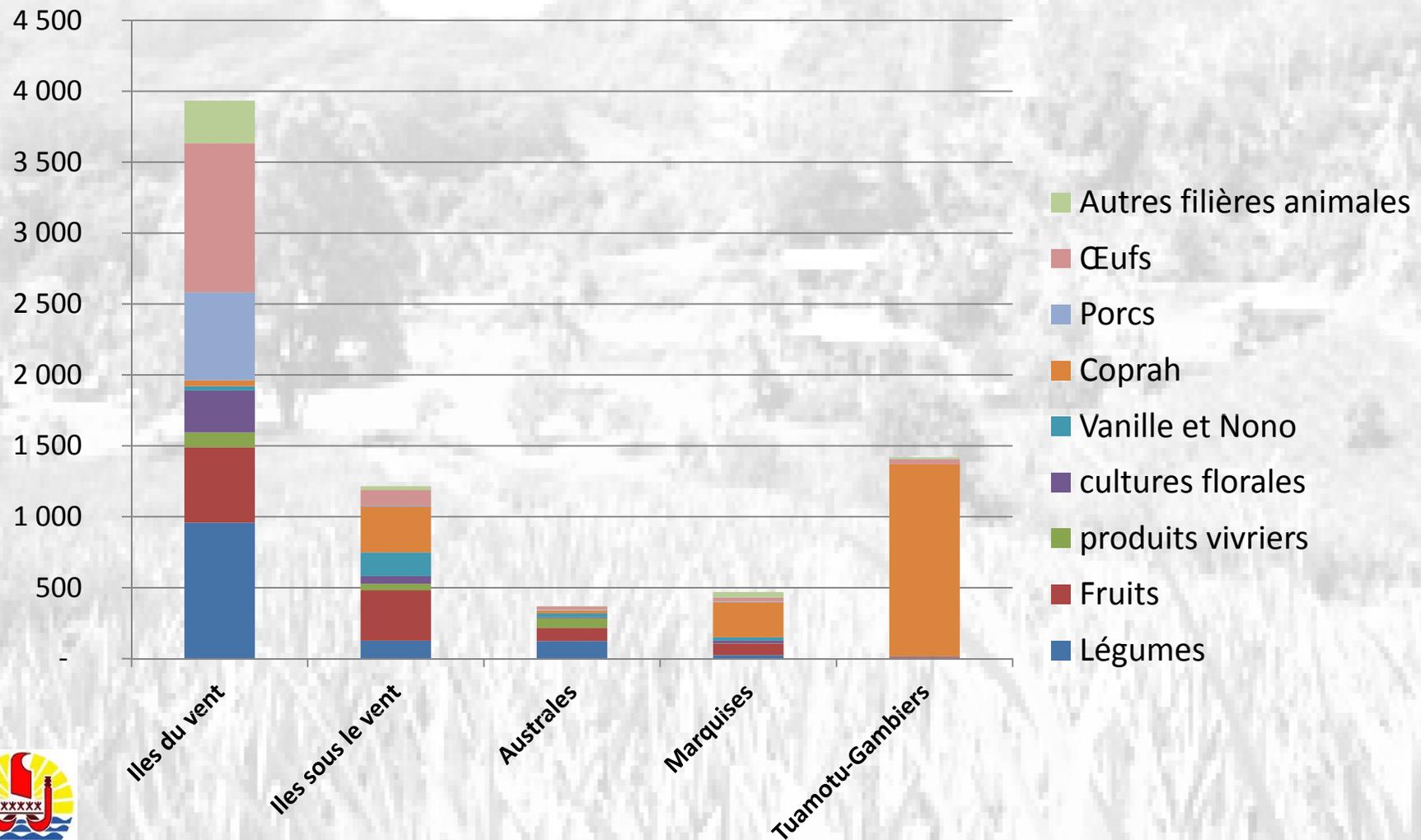
8% de la SAU sont cultivés, soit 3 181ha, dont 43% en vergers



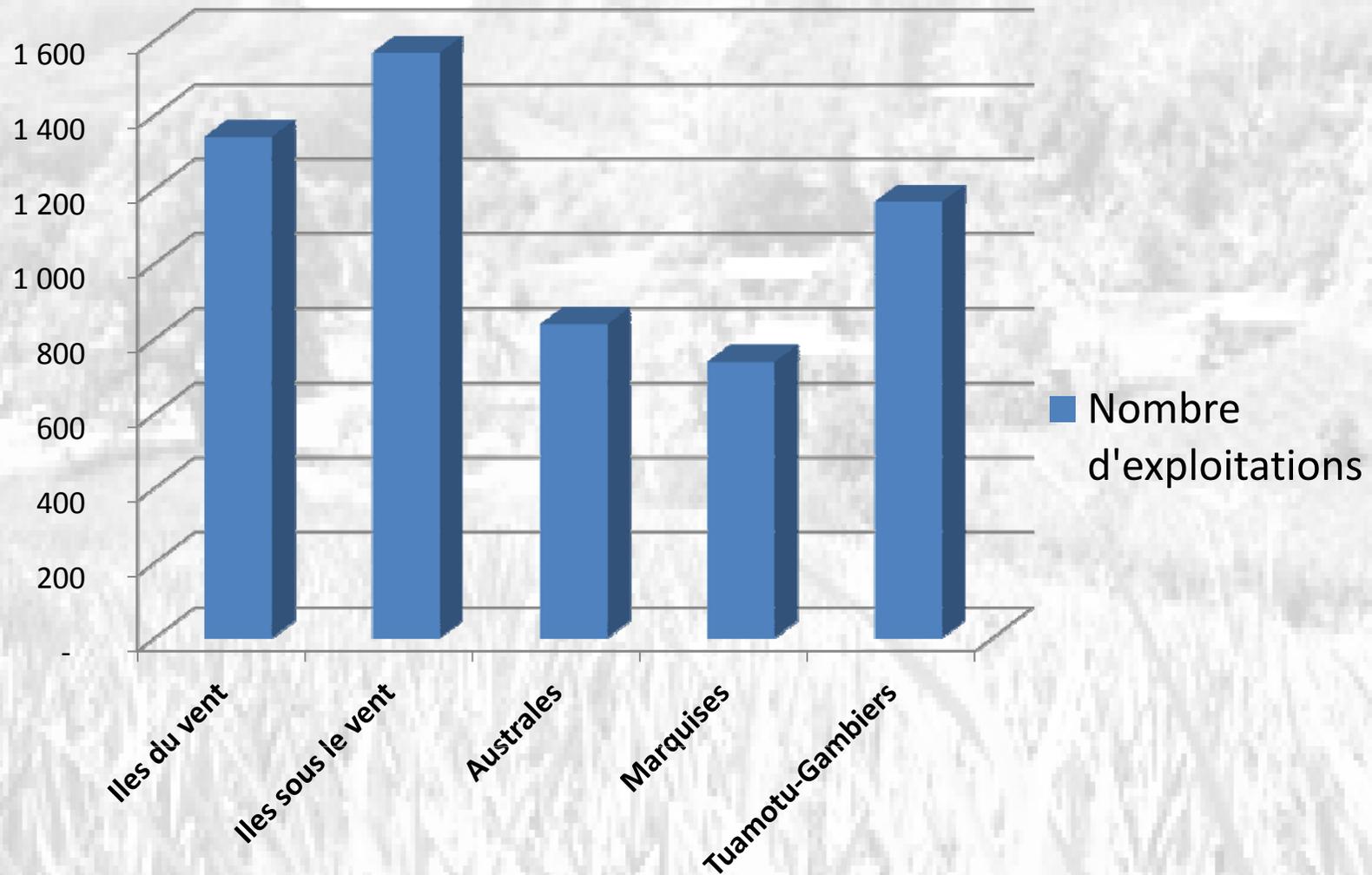
7,4 milliards Fcp de production commercialisée année 2015

(moyenne d'1 M. Fcp de production végétale par ha cultivé – hors coprah)

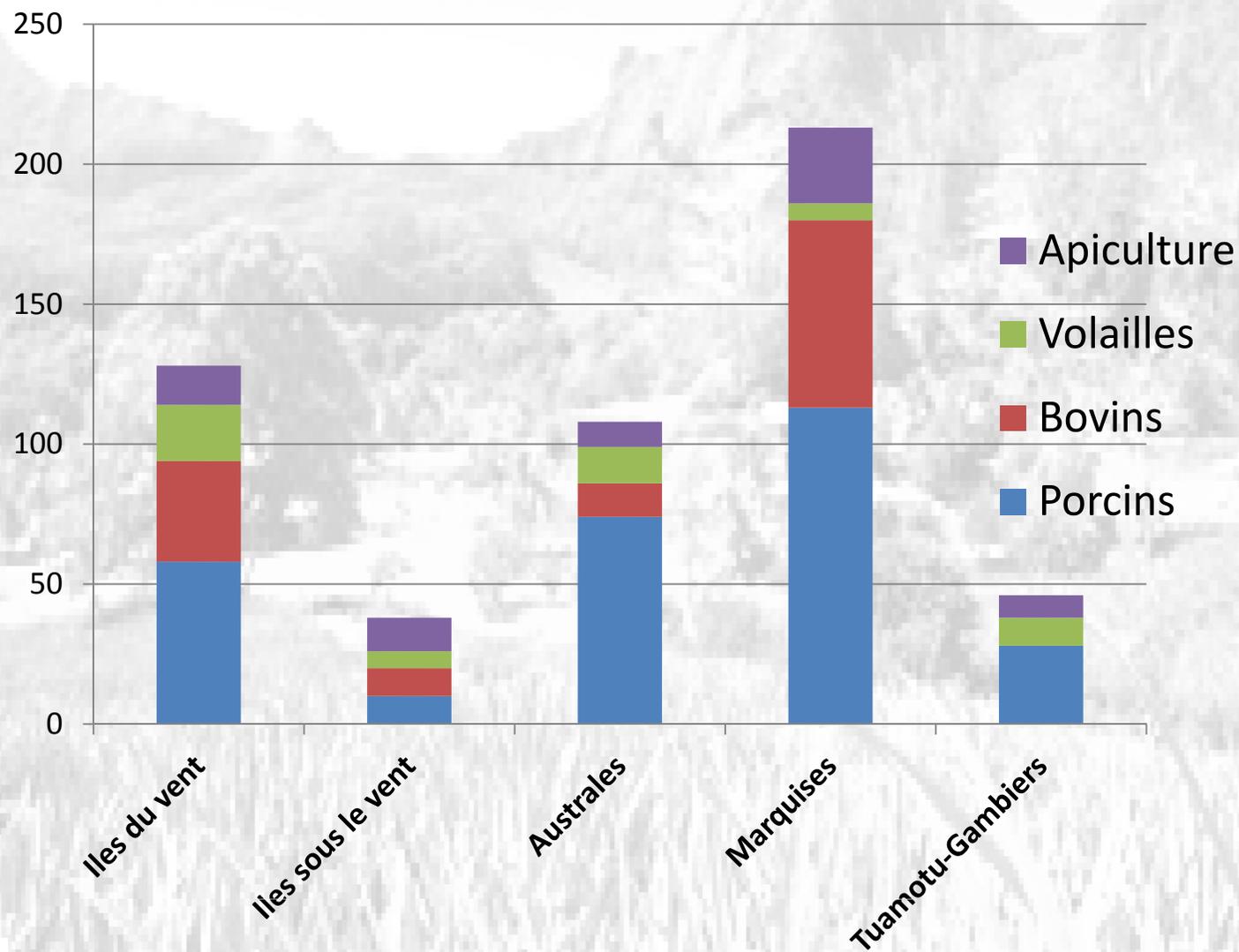
Détail par archipel et par production en millions de Fcp



5 649 exploitations agricole recensées en 2012 (1,3 M. Fcp de CA par exploitation)



Nombre d'élevages (2012)



9 030 actifs agricoles à temps plein recensés en 2012 (820 000 fcp produit commercialisé par actif par an)

